



Droits et obligations des titulaires de certificat *Swiss Government PKI* (PublicKeyInfrastructure)

Cher/chère titulaire de certificat,

Une Smartcard de la Confédération suisse a été établie à votre nom.

Nouvelle carte :



Ancienne carte :



Cette Smartcard est votre pièce d'identité numérique grâce à laquelle vous pouvez prouver votre identité lors de l'ouverture d'une session sur un ordinateur du DDPS et dans diverses applications.

Lorsqu'un utilisateur déverrouille votre Smartcard à l'aide du bon code PIN (ou NIP, numéro d'identification personnel) et que la Smartcard n'est ni périmée ni bloquée, l'application part du principe que vous êtes personnellement l'utilisateur/trice en question.

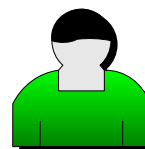
L'application fonctionne de la manière suivante :



non périmé
non bloqué

+ code PIN correct

=



Paul Exemple

Toutes les transactions sont alors réalisées sous votre nom et vous pouvez en être tenu pour responsable selon les circonstances.

Vous êtes dès lors priée(e) tenu d'utiliser votre Smartcard avec précaution. En outre, les obligations ci-après vous incombent :

Droits et obligations des titulaires de certificat *Swiss Government PKI*

1. L'utilisation de la Smartcard est fondamentalement soumise aux « Directives concernant l'utilisation des moyens informatiques du DDPS ».
2. Votre Smartcard est personnelle. Tant qu'elle n'est pas effacée ou découpée, vous ne devez **jamais** la transmettre à une autre personne, même pas à des fins de réparation. Exceptions : après effacement/révocation par l'autorité d'enregistrement (la carte doit alors être confiée à l'officier RA).
3. Conservez votre Smartcard de sorte à ce qu'elle ne puisse pas entrer en possession d'une autre personne.
4. Lorsque vous modifiez votre code PIN, veillez à choisir un code sûr. Le code doit comporter au moins 6 chiffres et ne doit **en aucun cas** dériver de votre date de naissance ou de celle de vos proches, de votre numéro de téléphone, de votre numéro de plaque d'immatriculation ou de toute autre combinaison de chiffres facile à identifier.
5. Tenez votre code PIN secret et ne l'inscrivez en aucun cas sur votre smartcard.
6. Modifiez immédiatement votre code PIN si vous savez ou que vous supposez que des tiers en ont connaissance. Si vous ne pouvez pas exclure que ceux-ci aient également eu accès à la Smartcard, vous devez en informer un officier RA (numéro de téléphone du RA principal : voir plus bas).
7. En cas de perte de la Smartcard, annoncez-vous de suite auprès d'un officier RA (numéro de téléphone du RA principal : voir plus bas) et faites bloquer la carte.
8. Conservez soigneusement la Smartcard et protégez-la contre les dégâts et la destruction.
9. N'utilisez votre Smartcard que sur des systèmes dignes de confiance de l'administration fédérale, sur des applications autorisées et aux fins prévues.
10. N'emprenez la Smartcard en voyage à l'étranger que si vous en avez réellement besoin sur place.
11. Il est interdit d'intervenir ou d'autoriser des interventions sur le matériel ou le logiciel de votre Smartcard.

Organe de contact :

RA principal
Loge Centre administratif DDPS
Papiermühlestrasse 20
3003 Berne
Téléphone : +41 58 464 64 67